



Régularisation pour un Haïtien vivant en france

Par **melie06**, le **24/03/2011** à **19:16**

Bonjour,

voilà je me permets de solliciter votre attention et votre aide car j'avoue que là je ne sais plus quoi faire, ni où chercher.

je suis française, et depuis plus de 9mois maintenant je suis en couple avec un Haïtien. Sa situation est critique, car la préfecture n'a pas voulue renouveler son titre de séjour.

je précise un peu les choses, il vit en France depuis 11ans, ses parents ainsi que ces 7 frères et soeurs vivent également en France et sont naturalisés français.

Suite aux évènements survenus en Haïti, il me semblait que les expulsions vers ce pays avaient été suspendues, mais cependant ils ont refusé de régulariser sa situation.

j'aimerais connaitre les solutions que nous pourrions mettre en oeuvre afin de débloquer cette situation, en sachant tout de même que nous n'envisageons ni le mariage, ni de faire un enfant simplement pour régulariser sa situation. Est ce qu'une simple vie commune ou même une déclaration de concubinage pourrait suffire?

Nous sommes bloqués pour le moment et ne pouvons plus avancer car sa situation le paralyse, l'empêche de travailler et nous souhaiterions vraiment pouvoir nous construire un avenir ensemble.

Et au delà de notre couple existerait il une solution qu'il pourrait mettre en oeuvre seul?

je remercie d'avance toutes les personnes qui répondront à mon message
melie06

Par **Domil**, le **24/03/2011** à **22:44**

[citation]Je précise un peu les choses, il vit en France depuis 11ans, ses parents ainsi que ces 7 frères et soeurs vivent également en France et sont naturalisés français. [/citation] et pourquoi lui ne l'est pas ?

Par **melie06**, le **25/03/2011** à **12:47**

et bien les 3 aînés de la famille étaient majeurs au moment de la naturalisation donc seuls les enfants mineurs ont été naturalisés. Son frère et sa soeur aînés ont régularisé seuls leurs situations car ils sont mariés et ont des enfants nés en France, mais lui ne l'a pas et n'a pas d'enfants.

Par **Domil**, le **25/03/2011** à **14:13**

Si les parents ont pu avoir la naturalisation, c'est que ça faisait un bon moment qu'ils vivaient régulièrement en France donc forcément, à ce moment-là, votre ami était mineur. Il s'est passé quelque chose, pour qu'il ne soit pas en situation régulière ? (le fait d'avoir des enfants nés en France ne permet pas la régularisation)

Par **melie06**, le **26/03/2011** à **15:33**

effectivement ces parents sont arrivés en France depuis plus longtemps que lui, lui est resté en Haïti seul et a rejoint sa famille que plus tard